

Etat des lieux et l'analyse des besoins

Le canevas de l'état des lieux et de l'analyse des besoins a été revu en étroite collaboration entre l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) et le service ATL de l'ONE. Cette révision s'est déroulée dans une optique de simplification et d'actualisation des questions, tout en restant dans le cadre fixé au sein du décret ATL.

En 2019, un nouvel outil en ligne voyait le jour grâce à une collaboration entre l'OEJAJ et l'ETNIC pour la récolte des données auprès des coordinateurs ATL.

Après une phase pilote lancée avec 13 communes, l'outil est mis en ligne pour toutes les communes. Afin d'avoir accès à cet outil, il y a une procédure à respecter.

• Procédure

1. Création d'un compte CERBERE

Pour cette étape, il est indispensable de disposer d'un lecteur de carte d'identité ainsi que de votre carte d'identité et de son code PIN. Sur le site de l'OEJAJ, vous trouverez toutes les informations complémentaires à la création de votre compte CERBERE ainsi que le lien vers le site internet.

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=19938>

2. Connexion à l'outil en ligne

L'adresse du site est la suivante : <https://www.transversal.cfwb.be/eforms/portal/>

Pour vous connecter, il faut utiliser vos identifiants CERBERE. Ensuite, vous sélectionnez le contexte « intervenant d'entité publique partenaire » dans le menu déroulant. Lorsque vous vous connectez, vous arrivez tout d'abord sur un écran d'accueil. Il vous suffit de sélectionner votre commune dans l'option « Groupe » (menu déroulant), et de cliquer sur le bouton à droite « ajouter un dossier », en sélectionnant ATL. Vous êtes alors dirigés vers le questionnaire en ligne. Une fois que vous « ajoutez un dossier ATL », votre questionnaire est créé pour l'année en cours. Lors de vos prochaines connexions au site, il ne faudra plus répéter cette opération.

Pour continuer à compléter votre questionnaire, il suffira de sélectionner, sur la page d'accueil : votre commune dans le menu déroulant « Groupe ». Vous verrez alors apparaître plus bas sur la page le dossier comprenant le questionnaire que vous avez déjà commencé à compléter. Cliquez sur « compléter » pour poursuivre votre travail.

!!! Veuillez à SAUVEGARDER très régulièrement les données lorsque vous remplissez le formulaire en ligne. !!!

• Contenu

Il est déterminé par le décret ATL.

La partie « **état des lieux** » se subdivise en 4 grandes parties :

1. *Informations générales sur la commune*

- ✓ Informations politiques
- ✓ Informations budgétaires affectées au CLE
- ✓ Informations sur la population
- ✓ Informations sur la population scolaire

2. Informations sur la coordination ATL

- ✓ Pilotage de la Coordination ATL : la commission communale de l'accueil
- ✓ Partenariat/synergies avec les autres coordinations ATL en dehors des plateformes provinciales et communautaire
- ✓ Information/Communication auprès des parents sur l'offre existante

3. Informations sur les opérateurs « accueils temps libre »

- ✓ Identification des opérateurs ATL
- ✓ Identification des lieux d'accueil organisés par ces opérateurs
- ✓ Fonctionnement de l'accueil durant les périodes scolaires
- ✓ Fonctionnement de l'accueil durant les vacances scolaires

4. Informations sur les associations culturelles et sportives

- ✓ Identification des associations culturelles et sportives / Lieux

La partie « **analyse des besoins** » reprend les préoccupations propres aux différents acteurs de l'ATL dans la commune. Il permet de mettre en perspective les préoccupations/priorités propres aux différents acteurs et de disposer d'une vision claire de la synthèse réalisée par la commune à partir de l'ensemble des informations récoltées.

Le coordinateur ATL a la possibilité de mettre en avant les trois préoccupations les plus souvent relevées pour :

- ✓ les parents,
- ✓ les enfants,
- ✓ les opérateurs.

Les communes ont la possibilité (dans la partie « diagnostic global ») de notifier les besoins à rencontrer, mais aussi ceux qu'elles estiment les plus prioritaires.

- ⇒ La totalité du contenu du questionnaire de l'état des lieux et de l'analyse des besoins se trouve sur le site de l'OEJAJ.
- ⇒ Un FAQ existe pour répondre aux questions les plus fréquemment posées. N'hésitez pas à vous en servir 😊 (site de l'OEJAJ)

• **Personne à contacter**

- ✓ Pour les problèmes techniques :

Helpdesk de l'ETNIC : 02/800.10.10

Support@etnic.be

- ✓ Pour les questions relatives aux dates d'échéances, de remise du programme CLE :

Secrétariat ATL : 02/542.15.69

Gaëlle Olligschlaëger

(accueil-extrascolaire@one.be)

- ✓ Pour les précisions concernant le contenu de questions, partie du questionnaire :

Secrétariat OEJAJ : 02/413.37.65

Julie De Wilde (julie.dewilde@cfwb.be)

Mercredi matin (9h à 12h)